



Alocation adulte handicapé

Par **laury_old**, le **05/12/2007** à **22:07**

bonjour.mon ami est paralysé d un bras et a subi egalement de multiple complication a un genou suite a un accident de la route.depuis plus de 10 ans la cotorep aujourd'hui maison du handicap refuse de le reconnaitr a 80 pour cent et il ne percevait pa d alocation adulte handicapé.suite a sa réévaluation cette année il a été reconnu a 80 pour cent et va toucher l alocation alors ke son handicap a toujours été le meme.y a t il un recours pour faire reconnaitre cela et dans ce cas peut il pretendre a recevoir les indemnités liés a ce handicap ki ne lui ont pa été versé depuis plus de dix ans puiskil n etai reconnu qu'à 75 pour cent pour le meme handicap?merci.